



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Webinaire

*Circulez dans la ZFE avec votre
véhicule utilitaire ou poids lourd*

17 Juin 2024



Chambre
des **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ISÈRE

Soutenu par


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



SOMMAIRE

- 1. La ZFE VUL-PL : contexte réglementaire**
- 2. La ZFE VUL-PL en pratique**
- 3. Les dérogations**
- 4. Les aides nationales**
- 5. Les aides régionales**
- 6. Les aides locales**
- 7. Les prestations de conseil**

La ZFE VUL PL contexte réglementaire

La ZFE : contexte réglementaire

LE PRINCIPE D'UNE ZFE

Une ZFE vise à limiter la circulation des voitures les plus polluantes pour réduire les émissions de pollution par le trafic routier et protéger la santé des habitants. Son périmètre est signalé par des panneaux réglementaires.

LA VIGNETTE CRIT'AIR



Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène



Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables

ESSENCE ET ASSIMILÉS

DIESEL ET ASSIMILÉS



EURO 5 ET 6
à partir du 1^{er} janvier 2011



EURO 4
entre le 1^{er} janvier 2006
et le 31 décembre 2010 inclus



EURO 2 ET 3
entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2005 inclus



EURO 3
entre le 1^{er} janvier 2001
et le 31 décembre 2005 inclus



EURO 2
entre le 1^{er} janvier 1997
et le 31 décembre 2000 inclus



EURO 1 et avant, Véhicules non classés pour lesquels il n'y a pas de délivrance de vignettes - jusqu'au 31 décembre 1996

Deux ZFE sur le territoire grenoblois

M1 et L



N1, N2, N3



Aujourd'hui, on parle de la ZFE pour les véhicules utilitaires et les poids lourds

La ZFE : contexte réglementaire

Qualité de l'air

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DEPUIS 15 ANS...

La pollution de l'air a fortement diminué sur notre territoire depuis 2005

...MAIS DES EFFORTS À POURSUIVRE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

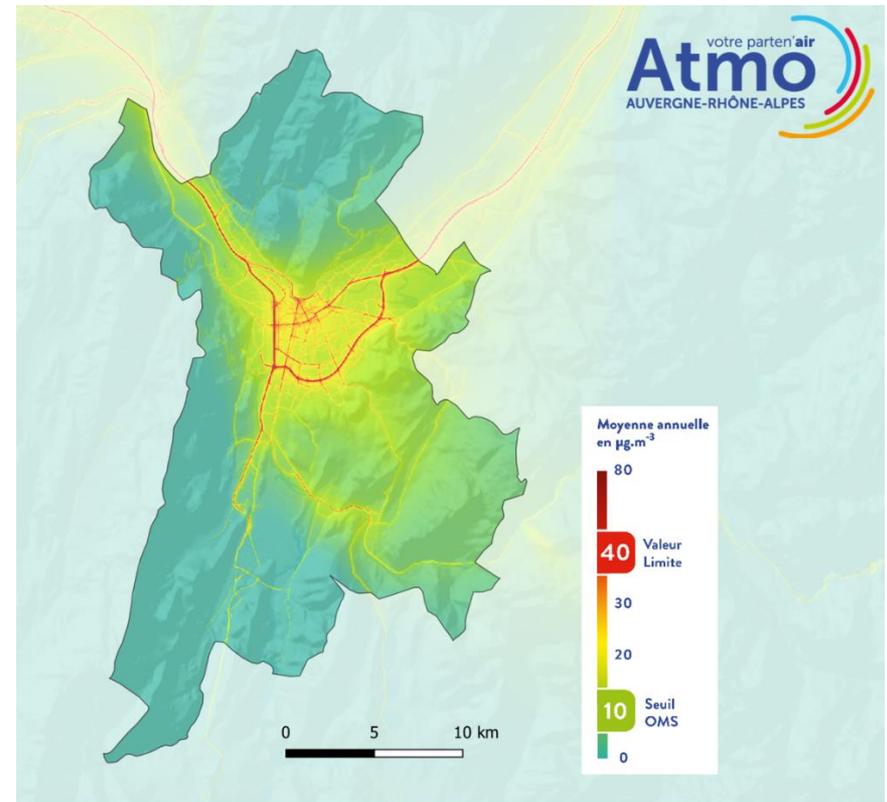
La pollution de l'air est encore à l'origine de nombreuses maladies (respiratoires, cancers, AVC...) et de décès sur le territoire.

98% de la population métropolitaine exposée à des dépassements des seuils OMS

Chaque année sur le territoire de la Métropole :

- **135 morts/an attribuables au dioxyde d'azote** (majoritairement émis par le trafic routier)
- **293 morts/an attribuables aux particules fines** (majoritairement émises par le chauffage au bois non performant et secondairement par le trafic routier)

Carte d'exposition au dioxyde d'azote

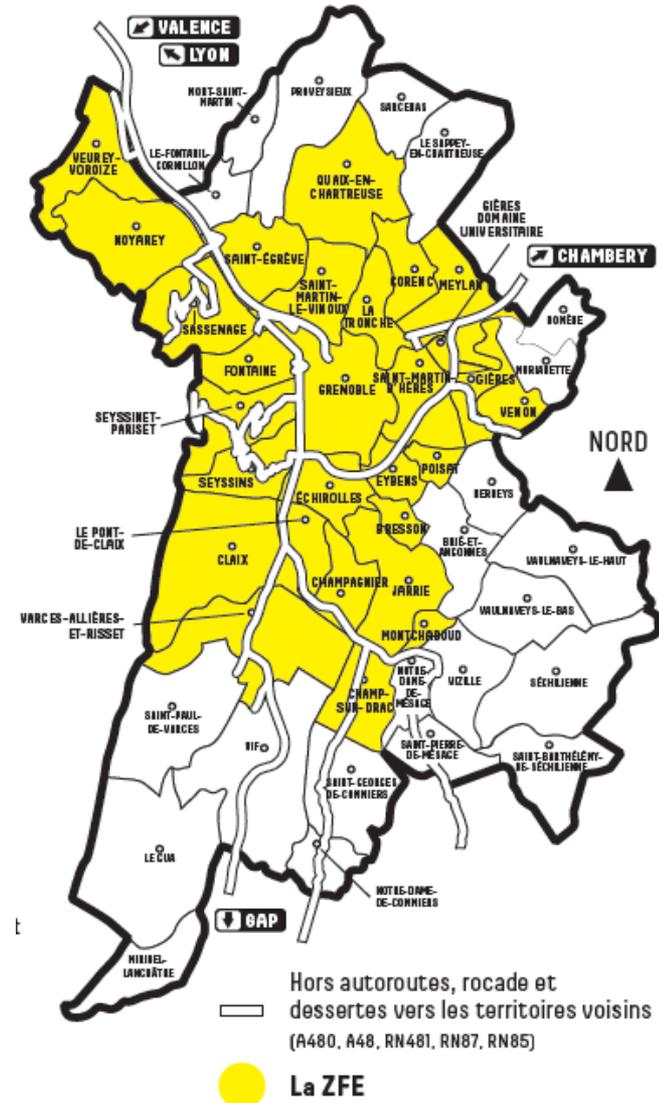
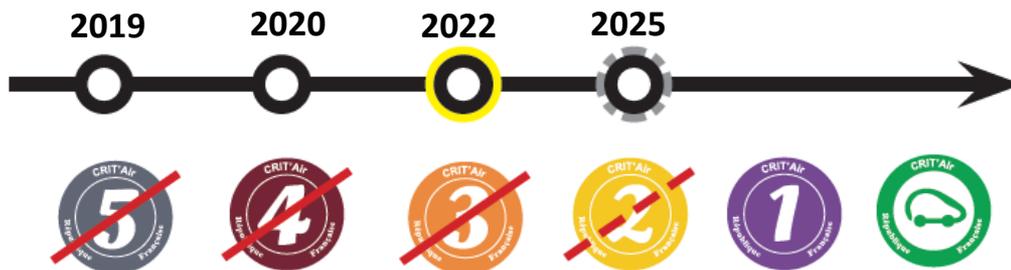


2

La ZFE VUL PL en pratique

La ZFE VUL-PL en pratique

- S'applique aux **véhicules utilitaires légers** et aux **poids lourds** dès **2019** de tous les secteurs, y compris les flottes publiques
 - 17900 VUL et 3200 PL circulent chaque jour dans la ZFE*
- **Modalités :**
 - Vignette Crit'Air obligatoire
 - ZFE permanente : 7j/7 - 24h/24
 - En circulation comme en stationnement
- **Périmètre :**
 - 27 communes / 270 km²
 - = 90% des habitants et 95% des emplois de la Métropole
- **Dérogations :**
 - 19 motifs de dérogations dont :
 - 8 cas ajoutés en 07/2022
 - 2 cas ajoutés en 01/2023
 - Choix d'une dérogation pour certains VUL Euro 6D
 - maxi 7 ans / 2030



*donnée issue de l'enquête plaque 2021



Les dérogations

Les dérogations locales

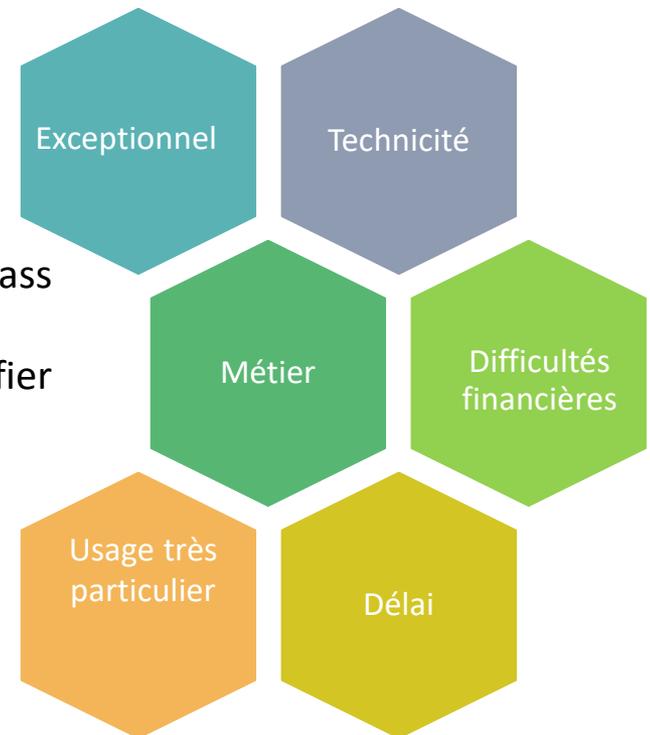
- 19 motifs de dérogations dont :
 - 8 cas ajoutés en 07/2022
 - 2 cas ajoutés en 01/2023
- Choix d'une dérogation pour certains VUL Euro 6D
 - maxi 7 ans / 2030

suite aux différentes phases de concertation avec les acteurs

- 826 demandes de dérogation traitées en 2023 (dont 316 Pass journalier)
- Mise en œuvre d'un télé-service depuis fin 2022 pour fluidifier le parc



macaron avec QR code à apposer sur le pare-brise depuis le 1^{er} janvier 2023



6 grandes familles de dérogations

4

Les aides nationales

Les aides nationales

Synthèse

BONUS ÉCOLOGIQUE

**J'achète ou loue
un véhicule propre :**

- Camionnette neuve
- Véhicule moteur à 2, 3 roues
- Quadricycle neuf
- Vélo neuf ou d'occasion.

- Des aides pouvant aller jusqu'à **5000 €**.
- De 27 à 40 % du prix d'acquisition TTC.

Véhicule acheté :

Crit'Air 1 (Electrique, Hydrogènes ou Hydrogènes- Electricité, Essence, gaz naturel, GPL, Ethanol, Superéthanol ou utilisation partielle d'un des 5)

PRIME À LA CONVERSION

**J'échange mon ancien
véhicule contre :**

- Camionnette peu polluante
- Quadricycle peu polluant
- Cycle à pédalage assisté.

- Des aides pouvant aller jusqu'à **10 000 €**.
- De 40 à 80 % du prix d'acquisition TTC.

PRIME AU RÉTROFIT

Je convertis mon véhicule :

- Transformation en camionnette électrique, hybride rechargeable.
- Véhicule à moteur à 2 ou 3 roues, quadricycle en électrique.

- Des aides pouvant aller jusqu'à **9000 €**.
- De 40 à 80 % du prix d'acquisition TTC.

Ancien véhicule :

| Carburant | Immatriculation |
|-----------|--------------------|
| Gazole | Avant janvier 2011 |
| Essence | Avant janvier 2006 |

Sur-amortissement fiscal : réduction d'impôt (déduction sur résultat imposable d'un montant de 20 à 60 % du prix HT du véhicule selon PTAC). Renseignez-vous auprès de votre comptable/ centre des impôts.

Les aides nationales

Comment faire sa demande d'aide

- Votre concessionnaire réalise en général les démarches pour le bonus écologique et la prime à la conversion: voir avec lui, celui-ci peut faire l'avance.
- Via le site:
<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>
onglet « *déposez votre demande* » :
- **Pour vérifier votre éligibilité, les délais à respecter et les pièces à fournir.**
- Retrouvez tous les barèmes applicables compter du 14/02/2024 :
<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/media/documents/baremes.pdf>



Les aides nationales

Exemple de barème

Prime à la conversion CAMIONNETTE peu polluante (1)

Conditions additionnelles à respecter à la date de facturation*

Demande

| | |
|---------------|---|
| Délai | Formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation* |
| Nombre | Une personne physique ne peut bénéficier de cette aide qu'une fois en tout et pour tout. ¹ |

Demandeur

| | |
|--|--|
| Personnalité juridique | Personne physique (PP) majeure ou personne morale (PM) |
| Domiciliation | En France ² |
| Situation de la personne physique | RFR/p ³ ≤ 22 983€ |



Véhicule ancien : se référer aux conditions communes à l'ensemble des barèmes

Véhicule propre : caractéristiques générales

| | |
|-------------------------------|---|
| Type de véhicule | Neuf ou occasion (véhicule non endommagé) |
| Type d'acquisition | Acquis ou loué (contrat ≥ 2 ans) |
| Date de facturation* | ≥ 01/01/2023 |
| Coût d'acquisition | Pas de plafond |
| Type d'immatriculation | En France dans une série définitive |

caractéristiques techniques

| | |
|--|--|
| (J) Catégorie du véhicule (CE) | N1 (ou N2 si dérogation de poids du IV de l'article R. 312-4 du code de la route) |
| (J.1) Genre national | Camionnettes (CTTE) ou Véhicules automoteurs spécialisés (VASP) ou Camions (CAM) ou Tracteurs (TR) |
| (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible | Si N2 : ≤ 3,5 tonnes après déduction du poids dérogatoire |
| (P.3) Type de carburant ou source d'énergie | Electricité (EL), Hydrogène (H2) ou Hydrogène-Electricité (HE ou HH) |
| (V.7) Taux de CO2 | 0 g/km ou champ vide |
| (Z) Mentions spécifiques | Si N2 : mention dérogation de poids du IV de l'article R. 312-4 du code de la route ⁴ |

Montant de l'aide

| | | | | | | |
|---|---|--------------------------|---|--------------------|---------------|---|
| Condition de revenus de la personne physique : | RFR/p ≤ 6 358€ | 6 358€ < RFR/p ≤ 14 089€ | 14 089€ < RFR/p ≤ 22 983€ | ou Personne morale | | |
| Condition « gros rouleur ⁵ » : | oui ou non | oui « gros rouleur » | non | oui ou non | | |
| Calcul | 40 % du coût d'acquisition TTC | | | | | |
| | CLASSE I | CLASSE II | CLASSE III (ou N2 avec dérogation de poids) | CLASSE I | CLASSE II | CLASSE III (ou N2 avec dérogation de poids) |
| Limite⁶ | 6 000€ | 8 000€ | 10 000€ | 5 000€ | 7 000€ | 9 000€ |
| Majoration ZFE-m | Si domiciliation (PP ou PM) ou lieu de travail dans une commune dont une partie du territoire est située en ZFE-m : | | | | | |
| Sans perception d'aide PAC ⁷ de ladite commune : | + 1 000€ | | | | | |
| Avec perception d'aide PAC de ladite commune : | + 1 000€ + [Montant équivalent à celui de l'aide territoriale, limité à 2 000€] = plafond total de 3 000€ | | | | | |

Engagement minimal de conservation du véhicule aidé

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| Durée | 1 an suivant la date de facturation* |
| Kilométrage | 6 000 km |

¹ À compter du 01/01/2023.

² France métropolitaine, cinq Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) - Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte – et Saint-Pierre-et-Miquelon.

³ Revenu fiscal de référence par part

⁴ Dérogation des véhicules avec accumulateurs électriques ou systèmes de propulsion alternatifs, munis d'un ralentisseur ou comportant au moins 6 essieux.

⁵ Distance entre domicile-travail supérieure à 30 kilomètres ou effectuant plus de 12 000 kilomètres par an dans le cadre de son activité professionnelle avec son véhicule personnel.

⁶ En cas de cumul de diverses aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, le montant cumulé des aides est plafonné au coût d'acquisition TTC.

⁷ Aide de type « Prime À la Conversion », c'est-à-dire, aide à l'achat ou la location d'un véhicule propre accompagné de la mise au rebut d'un véhicule ancien polluant, attribuée par une collectivité territoriale (ou groupement) sur le territoire duquel se trouve la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) considérée.

*Date de facturation : si le barème permet que le véhicule soit loué, cette date doit être entendue comme la date de facturation du véhicule ou la date de versement du premier loyer.

PERIODE TRANSITOIRE

Lorsqu'ils sont plus avantageux, les barèmes précédents restent applicables pour les véhicules **NEUFS commandés** (ou dont le contrat de location a été signé) jusqu'au **31/12/2022**,

à condition que leur **facturation** (ou le versement du premier loyer) intervienne au plus tard le **30/06/2023** (**31/12/2023** pour les M2 M3 N2 N3).

5

Les aides régionales

Les aides régionales

→ Carte grise

Gratuite pour les véhicules GNV,GPL, électrique ou hydrogène en région Auvergne Rhône-Alpes.

→ ZEV (Zero Emission Valley) – véhicules Hydrogène

Subventions de la Région et de l'Europe : les entreprises s'engageant à rouler 15000 km par an pendant 4 ans et à s'avitailer dans une station ZEV peuvent avoir une aide comprise entre 12 600 et 37 400 € en fonction de la taille de l'entreprise et du type de véhicule (berline ou utilitaire léger). Début 2023, la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour recenser les potentiels acquéreurs.



Contact :

zevgrenoble@lametro.fr

6

Les aides locales

*Grenoble Alpes Métropole
Communauté de communes du Grésivaudan*

Les aides locales

Conditions

Grenoble Alpes Métropole et la communauté de communes du **Grésivaudan** ont mis en place des Fonds Air Véhicules pour compenser tout ou partie du surcoût des véhicules faibles émissions

- Pour les entreprises établies sur le territoire concerné *
- <250 salariés et CA<50M€
- Jusqu'à 5 véhicules / structure
- Electrique, GNV, GPL, hydrogène
- Du vélo cargo au poids lourd
- Neuf/occasion
- Achat / Location
- Rétrofit électrique / adaptation de motorisation GNV/GPL
- Bonification des aides pour les cas de mise à la casse
- Jusqu'à 18 000€ d'aide
- Montants d'aide dans la limite de 40% du coût HT du véhicule



Les aides locales

Comment faire sa demande d'aide

Grenoble Alpes Métropole :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/403-acheter-un-vehicule-moins-polluant.htm>



commerce.artisanat@grenoblealpesmetropole.fr
04.85.59.87.73



Financé par



Grésivaudan :

<https://www.le-gresivaudan.fr/679-fonds-air-vehicule.htm>



➤ *Instruction des dossiers par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat*



7

Les prestations de conseil

Les prestations de conseil

Grenoble Alpes Métropole

- Un premier marché de 2019 à 2022 avec un prestataire spécialisé sur les sujets de mobilité a permis un **retour d'expérience**
- Au cœur du nouveau marché (2022-2024):
 - Divers **niveaux** de conseils pour une prestation **personnalisée**

Bilan conseil global

- Visite et conseil de l'entreprise
- « **Trajectoire énergétique** » **personnalisée** : énergies disponibles sur le marché selon catégories de véhicules, simulation du coût total de transition...

Conseil technique ponctuel

- Question simple et circonscrite de l'entreprise
- Réponse par note courte d'un expert

Conseil IRVE

- Diagnostic de l'entreprise (métier, véhicules, moyens de charges)
- Orientation sur les solutions de charge à adopter

- Des **outils** dédiés : calculette TCO*, fiches techniques
 - Activation possible d'un **suivi de l'entreprise sur la durée** pour accompagner le changement
-
- la Métropole reste le **1er interlocuteur** de l'utilisateur

Les prestations de conseil

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

→ **Diagnostic Mobilité**

Conseil global

- Aides locales et/ou nationales, éligibilité
- Réponses aux questions sur la réglementation ZFE et les mobilités alternatives.

Profil usager

- **Pratique** de mobilité, déplacements, typologie de **véhicule en possession**.

Calculs

- Investissement, les **coûts** de fonctionnement, le **retour sur investissement** ou encore les émissions de carbone.

→ Proposition de **deux scénarios de remplacement de véhicule**.

Et ensuite ? ...

Personnes à contacter

→ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**

Élodie Mangion

Chargée de développement économique
Conseillère en environnement de proximité
Grenoble

elodie.mangion@cma-auvergnerhonealpes.fr



→ Les services de **Grenoble Alpes Métropole** sont à votre disposition pour répondre à vos questions : formulaires de contact via notre site

 Contacts

- [Formulaire de demande de renseignements sur la ZFE](#)



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

Merci !

Annexes

Les dérogations

| Motif | Intitulé | Durée |
|-------------------------|--|--------------------------|
| Technicité | Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP) de catégorie N Laveuse, balayeuse Non équivalent hors diesel Véhicules de travaux publics (de type 8x4, 4x4 et 6x6) Crit'Air 3 Bétonnière, camion malaxeur, porte-engins Crit'Air 3 | 3 ans |
| Usage très particulier | Convoi exceptionnel | 1 an |
| | Transports d'animaux vivants Citernes Véhicules affectés aux transports de bois en grume Véhicules affectés au transport de matières dangereuses Véhicule de collection | 3 ans 18 MOIS |
| Délai | Délai de livraison important suite commande d'un véhicule autorisé | prorogeable 6 mois |
| | En attente de la réception de la carte mobilité inclusion | 12 mois maximum |
| Difficultés financières | Entreprises en difficulté | 3 ans |
| Métier | Approvisionnement circuit-court (agriculteurs titulaires d'une carte MSA) Commerçants ambulants non sédentaires Associations d'utilité publique, de bienfaisance | 3 ans |
| Exceptionnel | Pass journalier 12 jours | 1 jour, 12 x /an maximum |

Les aides de Grenoble Alpes Métropole

Montants



<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/403-acheter-un-vehicule-moins-polluant.htm>

VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL OU UN PL NON CLASSÉ, CRIT' AIR 5, 4 OU 3

| CATÉGORIE DE VÉHICULE | VÉHICULE GNV | VÉHICULE GPL | VÉHICULE ÉLECTRIQUE | VÉHICULE HYDROGÈNE |
|---|------------------------|---|---------------------|---|
| Petit utilitaire ≤ 2,5t | 4 000 € + flochage ** | 4 000 € | 3 000 € | 5 000 €* (ou aide ZEV) |
| Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t | 8 500 € + flochage ** | 8 500 € | 6 000 € | Véhicule à venir en 2022 |
| Poids lourds > 7 tonnes | 15 000 € + flochage ** | Pas de véhicule disponible actuellement | 15 000 € | Pas de véhicule disponible actuellement |
| Vélo cargo/ Triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique | | | 3 000 € | |

VOUS CHANGEZ SA MOTORISATION

| ADAPTATION GNV | ADAPTATION GPL | ADAPTATION ÉLECTRIQUE |
|----------------|----------------|-----------------------|
| 4 000 € | 3 000 € | 12 000 € |
| 4 000 € | 3 000 € | 12 000 € |

VOUS INVESTISSEZ DANS UN NOUVEAU VÉHICULE

| CATÉGORIE DE VÉHICULE | VÉHICULE GNV | VÉHICULE GPL | VÉHICULE ÉLECTRIQUE | VÉHICULE HYDROGÈNE |
|---|------------------------|---|---------------------|---|
| Petit utilitaire ≤ 2,5t | 1 500 € + flochage ** | 1 500 € | 2 400 € | 4 000 €* (ou aide ZEV) |
| Grand utilitaire /Petit poids lourd > 2,5 ≤ 7 t | 6 000 € + flochage ** | 6 000 € | 4 800 € | Véhicule à venir en 2022 |
| Poids lourds > 7 tonnes | 12 000 € + flochage ** | Pas de véhicule disponible actuellement | 12 000 € | Pas de véhicule disponible actuellement |
| Vélo cargo/ Triporteur/ remorque avec ou sans assistance électrique | | | 3 000 € | |



Je participe à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, le Grésivaudan accompagne les professionnels à adapter leur flotte de véhicules pour améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique.

Je réalise des économies

Avec un véhicule à faibles émissions, vous réalisez des économies à partir d'un an d'usage ! Outre le fait qu'il soit vertueux pour l'environnement et pour la qualité de l'air, un véhicule à faibles émissions peut vous permettre de réaliser des économies, le coût de l'entretien et de l'énergie étant moins important qu'un véhicule à énergie fossile.



VOUS SOUHAITEZ VOUS LANCER ?

- 1 **Contactez le service instructeur pour valider l'éligibilité du projet** (attention pour être éligible, le véhicule ne doit pas avoir été commandé)
- 2 **Demandez des devis auprès des revendeurs pour acheter ou louer votre véhicule faibles émissions et déposez votre dossier complet**
- 3 **Recevez la confirmation écrite d'éligibilité de votre dossier par le Grésivaudan** (délais de 2 à 3 semaines suivant sa réception)
- 4 **Vous pouvez acheter votre véhicule, puis transmettre les pièces justificatives au service instructeur**
- 5 **Vous recevez le paiement de votre prime (subvention) dans un délai d'environ 2 mois suivant la réception de vos justificatifs**



Le Grésivaudan a confié l'instruction de tous les dossiers du fonds air véhicules pro à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Votre contact : Noémie BIOLLAZ - 04 76 70 82 46

Mail : favpro@le-gresivaudan.fr

Rappel : avant tout dépôt de dossier, vérifiez votre éligibilité en prenant contact avec le service instructeur et ne commandez pas le véhicule avant d'avoir la confirmation écrite de votre éligibilité.



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes



Professionnels, optez pour un véhicule

moins polluant !

JUSQU'À
18 000 €
D'AIDES

Plus d'infos sur :

www.le-gresivaudan.fr/favpro

Améliorons ensemble la qualité de l'air sur notre territoire



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

VOUS ÊTES CONCERNÉS SI :

Votre entreprise est dans la liste ci-dessous

- Microentreprises
- TPE de moins de 10 salariés
- PME de moins de 250 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros
- Professions libérales
- Coopératives d'activités et d'emplois
- Commerçants non sédentaires
- Associations employeuses

Le siège social de votre entreprise est domicilié sur le territoire du Grésivaudan*. Les aides sont limitées à 5 véhicules aidés par bénéficiaire sur toute la durée du dispositif.

Si vous remplissez les conditions, le dispositif vous accompagne pour favoriser les cas suivants :

- mise à la casse de véhicule utilitaire ou poids lourd non classé Certificat Qualité de l'Air (vignette Crit'Air) ou bien possédant une vignette Crit'Air 5, 4 ou 3
- adaptation de véhicules par le changement de motorisation
- acquisition d'un nouveau véhicule à faibles émissions

*Une aide similaire est disponible pour les entreprises implantées sur Grenoble-Alpes Métropole

VÉHICULES MOINS POLLUANTS POUVANT BÉNÉFICIER DE L'AIDE

Véhicule Utilitaire Léger (VUL) ou Poids Lourd (PL) en motorisation :

- Électrique
- Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)
- Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)
- Hydrogène

VUL ou PL adapté au GPL ou au GNV ou à l'électricité (changement de motorisation).

Vélo cargo, triporteurs et remorques-vélo avec ou sans assistance électrique.

Achat neuf ou occasion, Location Longue Durée (LLD) ou Location avec Option d'Achat (LOA) avec minimum de 24 mois pour les locations.

Attention : le véhicule ne doit pas être en cours d'acquisition.

CALCULEZ LE MONTANT DE VOTRE AIDE

Le montant maximal de l'aide versée par Le Grésivaudan est fixé à 40% du coût HT du véhicule neuf ou d'occasion hors flocage, en cas d'acquisition, de location longue durée (LLD) ou de location avec option d'achat (LOA).

L'aide du Grésivaudan est cumulable avec les aides et dispositifs de l'État. Plus d'infos sur : www.primealaconversion.gouv.fr

Une prime forfaitaire supplémentaire peut être attribuée par GRDF pour les véhicules GNV qui bénéficient de l'aide financière. Elle finance le flocage du véhicule aux couleurs de l'entreprise mettant en avant la motorisation « faibles émissions » au GNV. Cette demande de financement est à faire auprès de GRDF.



| Catégorie de véhicules (PTAC) | Vous mettez à la casse un VUL ou un PL non classé, Crit'Air 5, 4 ou 3 | | | | Vous changez sa motorisation | | |
|--|---|------------------------------------|------------|------------------------------|------------------------------|----------------|---------------------|
| | GNV | GPL | Électrique | Hydrogène | Adaptation GNV | Adaptation GPL | Retrofit électrique |
| Petit utilitaire < 2,5t. | 4 000 € + flocage* | 4 000 € | 3 000 € | 5 000 € | 4 000 € | 3 000 € | 12 000 € |
| Grand utilitaire > 2,5t. < 7t. | 8 500 € + flocage* | 8 500 € | 6 000 € | Pas de véhicule actuellement | 4 000 € | 3 000 € | 12 000 € |
| Poids lourds > 7t. | 15 000 € + flocage* | Pas de véhicule 000 € actuellement | 15 | Pas de véhicule actuellement | | | |
| Vélo cargo et remorques (avec ou sans assistance électrique) | | | | | | | |

| Catégorie de véhicules (PTAC) | 3 000 € Vous investissez dans un nouveau véhicule | | | |
|--|---|------------------------------------|------------|------------------------------|
| | GNV | GPL | Électrique | Hydrogène |
| Petit utilitaire < 2,5t. | 1 500 € + flocage* | 1 500 € | 2 400 € | 4 000 € |
| Grand utilitaire > 2,5t. < 7t. | 6 000 € + flocage* | 6 000 € | 4 800 € | Pas de véhicule actuellement |
| Poids lourds > 7t. | 12 000 € + flocage* | Pas de véhicule 000 € actuellement | 12 | Pas de véhicule actuellement |
| Vélo cargo et remorques (avec ou sans assistance électrique) | | | 3 000 € | |

*Subvention GRDF forfaitaire de : 1 500 € pour un utilitaire < 7t. / 1 500 € pour HL > 7t. tracteur (amcible) / 3 000 € pour un PL > 7t. porteur (rigide)

Retrouvez le règlement d'attribution sur : www.le-gresivaudan.fr/favpro